

Compte-rendu – Séminaire sur les programmes horizontaux

Conseil départemental de Mayotte

LIFE : 15 septembre 2015

La mise en œuvre effective des fonds européens structurels et d'investissement est devenue une réalité depuis l'accession de Mayotte au statut de RUP en janvier 2014.

Avec une enveloppe globale estimée à plus de 476 millions d'euros (300 M€ UE, 176 M€ nationale) se sont ouverts des vastes et importants chantiers qui doivent être menés afin d'atténuer le retard structurel que connaît le pays depuis des longues années bien que ce retard nécessiterait une rallonge budgétaire conséquente.

Pour autant, fonds européens ne riment pas uniquement FEDER, FEADER ou FSE. D'autres programmes issus de la politique de cohésion de la Commission subsistent et ouvrent des nouvelles opportunités de financement considérables.

C'est dans ce cadre que le Conseil départemental a organisé un séminaire d'information et de vulgarisation des programmes horizontaux européens du 15 au 18 septembre 2015.

Durant ces quatre journées de conférence/débat, le département a voulu présenter aux porteurs de projets locaux les programmes LIFE, ERASMUS+, COSME et FAMI jugés prioritaires au regard des enjeux actuels.

Ce séminaire fut une opportunité pour les bénéficiaires et les porteurs de projets potentiels d'accroître leur connaissance des politiques de l'UE, être initiés aux mécanismes et procédures afférentes et, à court terme, impulser une réelle mobilisation de ces fonds.

Ce compte-rendu reprend donc les principaux points des échanges ayant eu lieu lors de la journée du mardi 15 septembre 2015 consacrée au programme LIFE.

La présentation du programme Life a eu lieu au sein de l'hémicycle Bamana le 15 septembre 2015 devant un public très varié (associations, institutions,...) d'environ 90 personnes.

Session d'inauguration

- Le séminaire sur les programmes horizontaux a été inauguré par le Président du Conseil départemental de Mayotte, M. Soibahadine IBRAHIM RAMADANI, qui a rappelé que depuis l'arrivée des fonds structurels à Mayotte, 67 projets ont été sélectionnés pour un total de 12,5 millions d'euros.
- Toutefois, si la priorité reste la consommation des fonds structurels, Mayotte doit pouvoir saisir toutes les opportunités que lui offre son appartenance à l'Union européenne afin de combler son retard structurel par rapport aux autres territoires européens. Cela passe par l'utilisation de divers instruments financiers disponibles, dont les RUP doivent avoir davantage recours, comme le précise la Commission européenne dans sa communication du 20 juin 2012.
- Le Président est ensuite revenu sur la nécessité de connaître davantage ces instruments financiers, et en particulier les programmes LIFE, COSME, ERASMUS+ et FAMI, ainsi que sur la difficulté d'obtenir ces financements. *« Il faut donc avoir des projets de qualité et savoir nouer des partenariats »*, a-t-il ajouté.
- Pour conclure, le Président a invité le public présent dans la salle et venu nombreux – près de cent participants – à saisir la chance que peut représenter les programmes dits « horizontaux » : *« Vous êtes les mieux placés pour montrer que les acteurs socio-économiques de Mayotte sont prêts à saisir toutes les chances qui leur sont offertes. »*, a-t-il conclu.
- Le séminaire a également été inauguré par Mohamed MAJANI, Maire de Mamoudzou et partenaire de l'événement. *« Les programmes horizontaux doivent être maîtrisés par l'ensemble des acteurs de la vie institutionnelle et sociale mahoraise car chacun de ces programmes apporte une perspective et une solution réelle »*, a indiqué Mohamed MAJANI.

1. LIFE, le programme européen pour l'environnement

Mayotte, un environnement exceptionnel mais menacé

- L'ensemble de la matinée a été animé par Sidi MOHAMED, 6^{ème} vice-président du Conseil départemental en charge de la coopération et des affaires européennes.
- En premier lieu, Ali SAINDOU DIMASSI, directeur adjoint à la Direction de l'Environnement et du Développement durable au Conseil départemental, a rappelé que Mayotte avait un environnement exceptionnel, mais menacé (ressources en eaux limitées et menacées de pollution, croissance de la production des déchets, besoins de plus en plus importants en énergie, etc.).

- Pour palier à ces menaces, le Conseil départemental mène plusieurs actions territoriales pour protéger et valoriser l' environnement en partenariat avec des acteurs du territoire (DAAF, SIEAM, communes, Conservatoire du Littoral, Naturalistes de Mayotte, Ademe, ARS, etc.) et dans différents domaines :
 - Gestion des déchets (élaboration du Plan de prévention et de gestion des déchets dangereux, création d' un Observatoire des déchets)
 - Gestion de l' eau (mise en place de bac à déchets le long des rivières, création de lavoirs écologiques, promotion et appui à l' investissement pour la réutilisation des eaux de pluie, etc.)
 - Energies renouvelables et économies d' énergie (finalisation du plan Climat Energie territorial, mise en place de dispositifs fiscaux incitatifs, pour atteindre 30% d' énergies renouvelables en 2020 pour Mayotte)
 - Sensibilisation à la protection du patrimoine naturel (animation en salle et sur le terrain avec les établissements du primaire et du second degré, participation à la semaine du développement durable, etc.)

LIFE, un programme inscrit dans des priorités européennes

- Camille PESTRE, de l' association Enviropea, bureau d' assistance pour les porteurs de projet français sur LIFE, a ensuite présenté le programme LIFE dans son contexte politique européen.
- En effet, une candidature au programme LIFE doit s' inscrire dans les priorités politiques de l' Union européenne et y répondre. Ces priorités sont décrites dans :
 - Le 7ème programme d' action pour l' environnement 2014-2020 ;
 - La communication « Biodiversité 2020 » ;
 - Les Directives « Oiseaux » et « Habitats » (qui ne s' appliquent pas aux RUP françaises).
- Un projet LIFE doit également répondre aux stratégies nationales et locales de préservation de l' environnement :
 - Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 ;
 - Proposition pour une stratégie biodiversité en vue d' un développement durable de Mayotte (UICN) ;
 - Plan de gestion du Parc naturel marin de Mayotte ;
 - Etc.

Le programme LIFE

- Les priorités du programme LIFE sont détaillées dans le programme de travail 2014-2017, disponible sur le site de la Commission européenne. Un appel à proposition est ensuite publié chaque printemps sur base de ce programme de travail.

- Les projets recevant une subvention LIFE peut être cofinancés jusqu' à 60%. En moyenne, les projets financés sont de 3,5 millions d' euros. La gestion du projet demande un grand investissement, il est donc recommandé de ne pas déposer de dossier pour des budgets inférieurs à 500 000 euros.
- Lors de l' appel à projets 2013, 40% des projets déposés en France avaient été validés (15 projets environ). En 2014, seuls 6 projets français ont été adoptés. La procédure est très sélective et implique une présentation de propositions bien structurée, bien argumentée, cohérente techniquement et financièrement. La compétition est d' autant plus rude qu' elle s' effectue à l' échelle de l' Union européenne, et qu' aucune enveloppe n' est réservée à la France, ni aux RUP.
- Le programme LIFE est divisé en deux sous-programmes, chacun avec ses propres volets thématiques :
 - Action pour le climat (Lutte contre le changement climatique / Adaptation au changement climatique / Information et gouvernance) ;
 - Environnement (Nature et biodiversité / Gestion efficace des ressources / Information et gouvernance).
- Plusieurs types de projets peuvent ensuite être financés : des projets dits « traditionnels » ou des projets dits « intégrés ». Ces derniers sont des projets conséquents de 18 à 20 millions d' euros et s' effectuent sur une échelle régionale, voire multirégionale, nationale ou transnationale.
- Parmi les projets traditionnels, différents types de projets peuvent être financés :
 - Les projets pilotes : qui mettent en œuvre des techniques qui n' ont jamais été utilisées auparavant ;
 - Les projets bonnes pratiques : qui appliquent de méthodologies de dernier cri dans le contexte spécifique de votre projet ;
 - Les projets de sensibilisation et d' information.
- Les projets sont sélectionnés selon plusieurs critères, en particulier la cohérence technique, la cohérence financière, la plus-value européenne du projet, et la transférabilité du projet (c' est à dire la possibilité d' être mis en œuvre sur un autre territoire européen).

LIFE, une opportunité pour les projets de protection de la biodiversité

- Camille PESTRE a ensuite présenté plus en détail les projets « Biodiversité » du programme LIFE. Ces projets doivent contenir un minimum de 25% d' actions concrètes de conservation et peuvent recevoir jusqu' à 60% de cofinancement. Comme les autres projets LIFE, il n' est pas obligatoire d' avoir un partenaire européen. Chaque projet de biodiversité doit répondre à l' un des « topics » contenu dans le programme de travail 2014-2017 :
 - Préservation et amélioration des écosystèmes ;

- Espèces allogènes envahissantes ;
 - Espèces menacées d' extinction (liste rouge de l' UICN) ;
 - Méthodes innovantes de financement directes ou indirectes ;
 - Infrastructures vertes.
- Depuis le lancement du programme, cinq projets LIFE ont été réalisés dans les RUP françaises, tous sous le volet Biodiversité. Leur description est disponible sur le site internet de la Commission européenne.
 - Projet COREXERUN, Réunion ;
 - LIFE Forêt Sèche, Réunion ;
 - Projet LIFE SIRENIA, Guadeloupe ;
 - Projet LIFE+ CAP DOM, Martinique, Réunion, Guyane ;
 - Projet LIFE+ Pétrels, Réunion.

Conseils de préparation d'un projet LIFE

- Lors du séminaire, plusieurs conseils de préparation d' un projet LIFE ont été donnés aux participants, en particulier :
 - Ne pas attendre la sortie de l' appel à proposition (au printemps de chaque année) pour préparer son projet, mais compter au minimum un an de préparation.
 - Bien dimensionner le projet : objectifs, enjeux, résultats
 - Trouver des partenaires et un partenariat fiable
 - Démontrer la plus-value européenne de son projet
 - Porter une attention particulière aux signatures de formulaires ou de lettres de soutien, nécessaire au dépôt du projet
 - Prévoir le déroulement et la suite du projet, ainsi que sa pérennité et sa diffusion.
- Par ailleurs, le Ministère de l' Environnement offre aux porteurs de projet une mission d' assistance gratuite. Pour en bénéficier, les porteurs de projet doivent remplir un formulaire de demande d' assistance, suite auquel le Ministère décide ou non d' attribuer l' aide. Les porteurs de projet doivent soumettre cette demande au plus tôt, si possible dès la parution de l' appel à projet annuel (souvent au mois de juin) car les sollicitations sont nombreuses. Cette mission d' assistance comprend des ateliers d' écriture, une relecture de la proposition et des rencontres avec des experts au Ministère de l' Ecologie pour discuter du fond des propositions.

L'exemple de la Société d'Etudes Ornithologiques de La Réunion (SEOR)

- François-Xavier COUZI, Directeur de la SEOR, est venu partager son retour d'expérience avec les participants, la SEOR ayant participé à deux programmes LIFE à La Réunion : le programme LIFE+ CAP DOM et le programme LIFE+ Pétrels.
- Le programme LIFE+ CAP DOM vient de se terminer. Il a été coordonné par la Ligue de Protection des Oiseaux au niveau national et s'est étendu à trois DOM : La Réunion, la Guyane et la Martinique. La SEOR étant une petite association, des adaptations conséquentes ont été nécessaires pour lui permettre de porter ce projet de manière concrète.
- C'est grâce au partenariat avec une structure de taille importante, la LPO, qu'une petite association telle que la SEOR a pu participer et se mettre à niveau tant au plan technique que financier. Ce partenariat et les échanges avec l'ensemble des partenaires ont permis à chacun d'optimiser ses méthodes de travail (optimisation de la planification, mise en place d'une comptabilité analytique à l'échelle de la structure, apprentissage des salariés, etc.) et de partage de bonnes pratiques entre territoires.
- Au niveau régional, la participation de la SEOR au programme LIFE a également été valorisée par la mise en place d'un Comité de pilotage (COFIL) associant la DEAL de La Réunion, le Conseil départemental, le Conseil régional, le Parc National et l'Organisation nationale des Forêts. Ce COFIL a permis à l'association d'obtenir de l'aide sur le pilotage du projet, et de professionnaliser l'association.
- La SEOR participe également depuis peu à un nouveau programme : LIFE+ Pétrels. Ce projet est né de l'expérience tirée par la participation au programme LIFE+ CAP DOM. Cinq mois de travail ont été nécessaires pour rédiger ce projet, concerter l'ensemble des acteurs et trouver un montage pertinent.

Questions et échanges avec les participants

Les échanges avec les participants ont été nombreux, aussi bien durant la matinée en table ronde que l'après-midi, en groupe plus réduit.

- *Quel type de structure pourrait participer à un programme LIFE à Mayotte ?* LIFE apporte 60% de cofinancement, à la charge du bénéficiaire de trouver les 40% restants soit en fonds propres soit à l'aide d'autres subventions. Le bénéficiaire coordinateur doit donc avoir une assise solide (capacité humaine et financière) pour porter ce type de projet (Parc Marin, UICN, ONF, Conseil départemental par exemple). Les plus petites associations peuvent également participer, mais en tant que bénéficiaire associé.

- *Quel est le lien entre le programme LIFE et le programme BEST ?* Le Comité français de l' UICN à Mayotte, présent lors du séminaire, a indiqué qu' ils participaient à un programme BEST. Il s' agit d' une initiative parlementaire sur une durée courte (2 ans). La 3^{ème} phase du projet (BEST III) est en phase de construction. L' objectif est de protéger la biodiversité des RUP et de développer des échanges à l' échelle de l' océan Indien. A la différence de LIFE, BEST vise des actions plus restreintes (100 000 à 400 000 euros).
- *Quand démarre l' éligibilité des dépenses, c' est à dire à partir de quand les dépenses réalisées pour un projet peuvent-elles être prises en compte ?* La date d' éligibilité des dépenses est fixée dans l' appel à proposition. En général, l' appel à proposition paraît au mois de mai / juin, et la date d' éligibilité démarre mi-juillet. Cependant, il est conseillé de ne pas débuter de projet avant début septembre afin de s' assurer que toutes les dépenses soient bien prises en compte, et de ne pas trop s' engager financièrement en attendant la réponse de la Commission européenne.
- *Un projet de transformation des déchets des stations d' épuration en engrais agricoles peut être pris en charge par les fonds LIFE ?* Le fonds LIFE doit financer un progrès environnemental, une innovation. Il ne va pas financer ce qui se fait déjà ailleurs en Europe.
- *Peut-on monter un projet LIFE commun entre Mayotte et des territoires en dehors de l' Union européenne ?* A priori non, car les bénéficiaires et les associés doivent être sur le territoire européen. Une solution envisagée serait que les actions qui se déroulent à Mayotte soient des actions financées par LIFE mais que les autres actions relèvent d' autres sources de financement.
- *Une nouvelle édition du LIFE+ CAP DOM est-elle prévue ?* La mise en place d' un « LIFE+ CAP DOM 2 » est actuellement à l' étude, avec une réflexion d' étendre le projet à Mayotte et la Guadeloupe. Le groupement de protection des oiseaux de Mayotte (Gepomay) s' est dit intéressé pour y prendre part. La rédaction du projet devrait débuter en janvier 2016 pour un dépôt en octobre 2016. Le projet pourrait ainsi débuter en octobre 2017.
- *Un projet LIFE sous le volet climat ou environnement doit être innovant. Comment être sûr qu' il n' existe pas déjà ailleurs ?* Il existe une base de données recensant l' ensemble des projets LIFE. Il relève aussi de la responsabilité du porteur de projet d' effectuer des recherches pour s' assurer et démontrer l' innovation de son projet. Pour les projets entrant dans les volets nature et biodiversité, ils ne sont pas forcément innovants. Ils peuvent relever de l' application de bonnes pratiques ou mettre en œuvre des méthodologies déjà existantes.
- *Il y a un manque de données fiables à Mayotte, alors que celles-ci sont souvent demandées pour justifier des progrès et du résultat d' un projet. Comment monter un projet LIFE si le diagnostic de base n' est pas encore réalisé ?* Dans un dossier LIFE, il est possible d' intégrer des actions dites

« préparatoires » qui permettent de faire des études en amont du projet afin de collecter les données nécessaires.

- *Peut-on intégrer un projet LIFE en cours de route ?* Non, on ne peut pas intégrer un projet LIFE en cours de route. On ne peut faire qu' un seul avenant au contrat par projet, et ces avenants sont mal perçus par la Commission européenne.
- *Peut-on s' inspirer d' autres projets LIFE déjà réalisés pour monter son propre projet LIFE ?* Oui pour les projets qui s' inscrivent sous les volets nature et biodiversité. Par exemple, un projet en Guadeloupe vient de démarrer sur la protection des lamantins. Il serait possible pour Mayotte de s' inspirer du projet et de ses résultats pour réaliser un projet semblable par exemple sur les dugongs.
- *Si notre projet est accepté, quand reçoit-on le financement européen ?* Dans un programme LIFE, on reçoit 30% du montant de la subvention au moment de la signature du projet, 40% à mi-parcours (après la remise du rapport de mi-parcours) et les 30% restants à la remise du rapport final.
- *Quelle est la durée moyenne d' un projet ?* Les projets peuvent durer de 2 à 5 ans, c' est au porteur de projet de définir la durée d' exécution. Après le dépôt du dossier (souvent au mois d' octobre), il faut attendre un an pour que le projet démarre.
- *Peut-on recevoir plusieurs subventions européennes pour un même projet ?* Non, une action ne peut pas être financée par deux subventions européennes. Il faut trouver des partenaires financiers autres, par exemple au niveau national ou régional. Le soutien d' une autorité ou agence publique apporte une garantie et agrandit les chances de succès.
- *Y a-t-il une partie de l' enveloppe du programme LIFE qui est réservée aux RUP ?* Non, LIFE est un concours européen, sans condition spéciale pour les RUP.